

Déclaration préalable CE DO Sud Est 21 et 22 Décembre 2017

Madame la Présidente du CE de la DO Sud Est, Madame la Directrice des Ressources Humaines.

Au lendemain des élections professionnelles chez Orange, plusieurs dizaines d'élues CFE-CGC, déléguées du personnel ou élues dans les Comités d'Etablissement, ont reçu des assignations en justice émanant de 2 organisations syndicales de l'entreprise demandant l'annulation de leur élection, au motif que les listes de la CFE-CGC Orange comportaient... trop de femmes et d'hommes.

Au total et à date, nos élu(e)s sont attaquées par 25 procédures judiciaires!

Pour les élues mises en cause, le choc est évidemment d'une violence inouïe.

Mais la démarche choque également tous les militants et toutes les militantes, très au-delà du périmètre de notre seule organisation (jusqu'au sein même de cette organisation), ainsi que nombre de personnels soucieux de la diversité chez Orange, qui ont beaucoup de mal à comprendre la logique de cette attaque, ainsi que l'intérêt à agir de 2 organisations syndicales

Il s'agissait chez Orange de la première élection comportant application de la loi dite « Rebsamen » pour une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances représentatives du personnel (IRP).

Cette loi s'inscrit dans une série de mesures et d'initiatives visant à faire progresser la société dans son ensemble vers la parité, que toutes les organisations syndicales, y compris ces 2 organisations syndicales, déclarent appeler de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Nous étions, croyions nous, tous d'accord sur la nécessité d'améliorer la présence des femmes dans nos instances représentatives du personnel.

Mais patatras! A peine les résultats promulgués, voilà que l'organisation syndicale leader suivie par une autre organisation syndicale allument le feu et attaquent en justice les élues de la CFE-CGC Orange.

Jamais nous n'aurions pensé que des organisations syndicales ayant porté Nicole Notat comme première femme à la tête d'une confédération syndicale française en 1992, demanderait l'annulation de l'élection de plusieurs dizaines de femmes et d'hommes à Orange.

Jamais nous n'aurions pensé que les femmes qui représentent la moitié de l'humanité, la moitié des citoyens Européens, et quand la moitié des Français, sont des Françaises

En effet, si les tribunaux donnaient raison à l'interprétation de la Loi défendue par ces organisations, cela aurait pour conséquence l'annulation de l'élection de nos élues femmes et hommes, et même la disparition de nombreuses femmes et d'hommes dans la délégation CFE-CGC jusqu'à la fin de la mandature.

Cela ferait reculer d'autant la représentation syndicale dans l'entreprise... à l'encontre même des objectifs de la loi, que ces organisations avaient pourtant salué. Et ce dans une entreprise où la proportion de femmes tend à diminuer ces dernières années, renforçant la nécessité d'avoir des femmes parmi les représentants du personnel, pour contribuer, activement, à l'accélération des recrutements féminins dans notre Groupe.

Notons également qu'aucune autre organisation syndicale n'a vu ses élues et élus ainsi attaqués par ces organisations suite à cette élection, bien que l'analyse démontre qu'elles même n'ont pas respecté partout la parité relative. Il est vrai que c'est la CFE-CGC qui, au cours de la même séquence électorale, a obtenu un grand nombre de postes d'élu(e)s devenant la deuxième organisation syndicale d'Orange, ainsi que le poste de représentant du personnel cadre au Conseil d'Administration d'Orange. Nous ne saurions croire que cette organisation syndicale, qui défend la démocratie, puisse seulement envisager de se venger ainsi du résultat des urnes.

La CFE CGC continuera à défendre, dans les entreprises qui ne peuvent ou ne veulent respecter, l'égalité homme femme dans ses effectifs, en accordant aux femmes la place qui est la leur parmi ses candidats et ses élus.

En attendant donc que les juges se prononcent, la CFE CGC est au travail, avec pour seul objectif d'œuvrer au service des femmes et des hommes de notre entreprise. Et ainsi mériter toute la confiance qu'ils et elles nous ont massivement accordée.